

l'Hôtel-Dieu ou à leur domicile, mouraient bientôt après des suites de leurs blessures (1).

Quatorze ans s'étaient écoulés depuis ce tragique événement, quand M^{me} de Servient, qui en avait été l'une des causes indirectes, fit donation de son domaine de la Part-Dieu au grand Hôtel-Dieu.

D'après Clerjon, ce fut en « expiation du malheur qu'elle « avait causé par son imprudence, qu'elle fit donation de « son bien aux hôpitaux (2). »

Cet historien n'ajoute rien de plus à son récit. Mais M. Monfalcon est plus explicite : « Cause innocente de « cette catastrophe, nous dit-il, cette dame se reprocha « toujours la part involontaire qu'elle y avait prise. Pour « rendre quelque repos à sa conscience, elle légua aux « hôpitaux, par son testament, les terres de son fief de la « Part-Dieu; évalués environ 100,000 francs en 1711, ces « domaines ont acquis progressivement une valeur qu'on « porte aujourd'hui (1847), à 14,000,000 (3). »

M. Bleton, dans son *Histoire populaire de Lyon*, a subi lui-même l'influence de la légende (4). Mais Dagier, qui avait l'acte de donation sous les yeux, se borne à mentionner cette libéralité dans les termes suivants : « 1725. La dame « Catherine de Mazenod, veuve de M. Maurice de Servient, « fait donation à l'Hôtel-Dieu du fief de la Part-Dieu, à la

(1) *Revue du Lyonnais*. I. 255. — Rosset. *Histoires tragiques de notre temps*. — Archives municipales : *Procès-verbal de l'événement du pont du Rhône, dressé par ordre du Consulat, le 13 novembre 1711*.

(2) Clerjon. *Histoire de la ville de Lyon*, VI, 275.

(3) Monfalcon. *Histoire de la ville de Lyon*, II, 788.

(4) Bleton. *Histoire populaire de Lyon*, 147.